

## Chauvigny

# La commune partenaire d'une mutuelle solidaire

**La Ville adhère au dispositif " Ma commune, ma santé ", porté par Actiom. Cette association permet de bénéficier d'une mutuelle à tarifs négociés.**

Chauvigny devient la cinquième ville du département (\*) à adhérer au dispositif « Ma commune, ma santé », qui affiche deux ans d'existence. En signant, jeudi, une convention liant son CCAS (centre social d'action sociale) avec Actiom (Action de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat), elle devient partenaire de cette association. Son objet consiste à offrir des tarifs négociés pour la complémentaire santé. En somme, il s'agit d'une mutuelle solidaire ouverte à tous sans conditions ni d'âge, ni de ressource, ni de situation professionnelle, mais destinée notamment aux petites retraites, aux salariés précaires...

En effet, si la loi contraint les entreprises à financer une partie de la cotisation mensuelle à une mutuelle pour ses salariés, bien des catégories se couvrent à minima voire pas du tout.

## " Ce ne sont pas des sous-offres "

Le constat est dressé par le maire et médecin Gérard Herbert : « Dans ma pratique professionnelle, je constate au quotidien qu'une partie, de plus en plus importante de ma patientèle, n'a pas de complémentaire santé ou est assurée à minima ». Il ajoute : « A cela s'ajoute une liste de médicaments remboursés de plus en plus raccourcie. Or, la moyenne des revenus est assez basse dans les foyers de Chauvigny ».

Les causes sont bien connues : précarité, pouvoir d'achat en baisse... Actiom, qui comptabilise sur son site Internet 1.682 communes partenaires, veut lutter contre cet état de fait en proposant « des gammes santé 15 % à 30 % moins cher », signale Christina Bertier, la référente de l'association dans la Vienne. Cette dernière concilie son activité professionnelle de courtière en assurances avec son engagement auprès d'Actiom. Elle assure : « Notre force, comme pour les entreprises, c'est la mutualisation. Nous représentons l'ensemble de nos adhérents, ce qui nous permet de tirer les prix vers le bas. Mais ce ne sont pas pour autant des sous-offres ». En 2016, deux mutuelles avaient proposé des gammes santé. En 2017, elles sont trois.

Pour la commune, ce dispositif ne se traduit par « aucun engagement financier ». Elle se pose en intermédiaire, en facilitateur, via son CCAS pour mettre en relation les administrés et Actiom. Les personnes intéressées pourront obtenir des informations auprès de la commune avant de prendre rendez-vous avec la référente d'Actiom.

Gérard Herbert croit au développement d'une telle initiative, « qui vise à aider nos concitoyens, notamment les plus défavorisés ». Les premiers retours des questionnaires distribués dans tous les foyers (lire ci-contre) lui donnent confiance. Le maire de Chauvigny et candidat aux législatives verrait bien ce partenariat épouser les contours de la circonscription.

Pour l'heure, le département compte « moins d'une centaine d'assurés », signale Christina Bertier. Pour autant, elle assure que d'autres communes de la Vienne pourraient rapidement suivre dont Châtellerault.



Christina Bertier, référente Actiom, le maire Gérard Herbert et Nathalie Demazeau, adjointe aux affaires sociales, ont signé la convention de partenariat, jeudi.

(\*) La première commune à s'engager dans cette démarche dans la Vienne était Bonneuil-Matours.